

**Zeitschrift:** Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles  
**Herausgeber:** Cercle vaudois de généalogie  
**Band:** 29 (2016)

**Artikel:** Alliances matrimoniales chez les familles de notaires de Corsier-sur-Vevey au XVIIIe siècle  
**Autor:** Rappo, Lucas  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1085168>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Alliances matrimoniales chez les familles de notaires de Corsier-sur-Vevey au XVIII<sup>e</sup> siècle

Lucas Rappo

## 1. Introduction : les alliances matrimoniales sous l'Ancien Régime et les notaires dans le Pays de Vaud

### 1.1. Les alliances matrimoniales sous l'Ancien Régime

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, des changements importants dans les stratégies matrimoniales des communautés du Corps helvétique ou de diverses régions européennes s'observent. En effet, à partir des années 1740, plusieurs études régionales suisses, françaises ou allemandes mettent en évidence le fait que les alliances s'effectuent de plus en plus au sein de la parenté proche, alors qu'elles se réalisaient auparavant entre familles de richesse et de statut différents. Ce repli familial, ainsi que les réseaux de parenté, créés entre autres par les alliances, participe selon les historiens au processus de transformation des classes sociales<sup>1</sup>. Ces nouvelles pratiques matrimoniales s'observent tout d'abord, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, chez les élites, auxquelles appartiennent les notaires<sup>2</sup>. Avec les liens de parrainage, les alliances constituent les éléments centraux du pouvoir au sein d'un village,

construit alors autour de liens entre patrons et clients jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, avant d'évoluer vers une fermeture des classes sociales. À travers les alliances matrimoniales, des groupes reliant des personnes de même statut social sont formés – un phénomène qui sera encore plus visible au XIX<sup>e</sup> siècle – et cette reconfiguration de la parenté ainsi que l'endogamie dans le choix du conjoint est liée à la formation des classes sociales. Dans les communautés rurales des sociétés pré-industrielles, les liens de parenté et d'alliances ont une place centrale dans la distribution de la richesse, ce qui implique la formation de groupes parentaux de statuts sociaux proches au travers d'alliances endogames ou avec un parent proche<sup>4</sup>. Les unions matrimoniales, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle, se réalisent ainsi de plus en plus dans la parenté. Cette hypothèse sera éprouvée ici à travers une analyse des liens de parenté entre les notaires et leurs épouses dans la paroisse de Corsier-sur-Vevey. Il s'agira de détecter si les alliances des membres de ce corps présentent une évolution vers des unions consanguines et, dans le cas de l'existence de telles alliances, d'expliquer leur fonction, par exemple de création d'un groupe dominant.

<sup>1</sup>FERTIG, Christine, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750-1874)*, Stuttgart: Lucius & Lucius, 2011, p. 55-56.

<sup>2</sup>Voir entre autres: GUZZI-HEEB, Sandro, « Von der Familien- zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvy zwischen 1750 und 1850 », *Historische Sozialforschung* 30 (3), 2005, p. 112; ALBERA, Dionigi, *Au fil des générations: terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIV-XV siècles)*, Grenoble: PUG - Presses universitaires de Grenoble, 2011, p. 432-433.

<sup>3</sup>SABEAN, David Warren, « Social Background to Vetterleswirtschaft: Kinship in Neckarhausen », in VIERHAUS, Rudolf (éd.), *Frühe Neuzeit - Frühe Moderne? Forschungen zur Vielschichtigkeit von Übergangsprozessen*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, p. 119.

<sup>4</sup>SABEAN, David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge & New York [etc.] : Cambridge University Press, 1998, p. 449-460.

Les mariages, en tant que partie de stratégies ou de tactiques matrimoniales, sont dépendants, entre autres, des capitaux de la famille, en particulier matériels et symboliques<sup>5</sup>. Les alliances et les variables qui les déterminent peuvent être différentes selon le contexte. La présente étude, qui porte sur des familles de l'élite locale d'Ancien Régime en Suisse, prend en compte deux variables: la première est celle de l'homogamie, c'est-à-dire si les notaires épousent des femmes provenant de la même classe sociale, et la seconde est la provenance géographique (endogamie ou exogamie géographique).

L'homogamie sociale a été désignée comme l'une des caractéristiques de l'Europe d'Ancien Régime<sup>6</sup>. Nous nous proposons d'examiner si l'homogamie était également répandue dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers le cas particulier des alliances d'un groupe de notables locaux. Ce sujet a été relativement peu abordé par les études régionales vaudoises. L'étude de Lucienne Hubler sur Vallorbe ne mentionne que très laconiquement chez les élites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles « une très forte tendance, voire un penchant exclusif à se marier dans son milieu »<sup>7</sup> et elle suppose également cette tendance dans les autres corps de métier (forgerons, charbonniers, etc.). Cette inclination se retrouve également dans l'élite fribourgeoise du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec des différences à l'intérieur même de cette élite selon le rang occupé<sup>8</sup>. En Valais, les familles patriciennes, à l'instar des de Courten<sup>9</sup> ou de

Torrenté<sup>10</sup>, s'allient à d'autres familles du même milieu social et professionnel, comportement parfois doublé d'une tendance précoce aux mariages dans la parenté proche<sup>11</sup>. De manière générale, la tendance à l'endogamie et à l'homogamie est forte sous l'Ancien Régime, notamment en France et en particulier à la campagne où selon Stéphane Minvielle « l'homogamie sociale [...] est une norme presque absolue »<sup>12</sup>. Il peut cependant y avoir des différences selon la profession, le sexe ou le lieu (villes et campagnes)<sup>13</sup>. L'endogamie géographique (mariage proche géographiquement) est aussi une tendance forte, et, dans les campagnes, plus la paroisse est grande, plus l'endogamie est élevée<sup>14</sup>. Cependant, ces modèles ne sont pas homogènes selon la position sociale occupée. Une étude française démontre que les notables locaux font partie des exceptions à l'endogamie: « du fait de l'exiguïté du marché matrimonial, [ils doivent] aller chercher à l'extérieur de leur paroisse celui ou celle qui sera digne d'une alliance avec eux »<sup>15</sup>, ainsi leur réseau d'alliance dépasse-t-il la paroisse<sup>16</sup>. Il sera intéressant de confronter cette tendance française aux alliances des notaires de Corsier-sur-Vevey et d'observer si le comportement matrimonial des élites sert à la reproduction de l'ordre social<sup>17</sup>.

Dans cet essai, un point de vue structurel sera adopté, non pas que cette approche soit la meilleure, mais l'état

<sup>5</sup> BOURDIEU, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris: Seuil, 2000, p. 186.

<sup>6</sup> BURGUiÈRE, André et LEBRUN, François, « Les cent et une familles de l'Europe », in *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, Paris: Armand Colin, 1986, p. 86.

<sup>7</sup> HUBLER, Lucienne, *La population de Vallorbe du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle: démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1984, p. 156.

<sup>8</sup> BINZ-WOHLHAUSER, Rita, *Zwischen Glanz und Elend: städtische Elite in Freiburg im Üchtland (18. Jahrhundert)*, Zürich: Chronos Verlag, 2014, p. 51-55.

<sup>9</sup> CORNUT, Jasmina, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières: la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *Vallesia* 68, 2013, p. 227-249.

<sup>10</sup> FAYARD DUCHÊNE, Janine, « Du val d'Anniviers à Sion la famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, p. 74.

<sup>11</sup> CORNUT, Jasmina, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières... », *art. cit.*, 2013, p. 227-229.

<sup>12</sup> MINVIELLE, Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris: Armand Colin, 2010, p. 31.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Idem*, p. 36.

<sup>15</sup> *Idem*, p. 37.

<sup>16</sup> BURGUiÈRE, André et LEBRUN, François, « Les cent et une familles... », *op. cit.*, 1986, p. 86.

<sup>17</sup> FERTIG, Christine, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung... », op. cit.*, 2011, p. 21.

actuel de cette recherche sur Corsier-sur-Vevey ne nous permet pas encore de prendre en compte divers facteurs, non moins importants. En effet, d'autres éléments peuvent mener à conclure des mariages : les valeurs partagées (politiques, familiales, religieuses)<sup>18</sup>, la volonté de créer des alliances s'étendant sur une région, une éducation commune, basée sur les vertus véhiculées par les Lumières, ou encore les émotions individuelles<sup>19</sup>. Cette première analyse se limitera donc, à cerner dans quelle mesure les alliances matrimoniales des notaires peuvent montrer, ou non, les intentions de créer un regroupement de l'élite locale.

### 1.2. Les notaires dans le Pays de Vaud au XVIII<sup>e</sup> siècle

Les notaires font partie de l'élite locale d'une communauté. Tous les secrétaires des cours de justice (ou curiaux) doivent être notaires, de nombreuses charges de châtelains (à la tête de la justice locale) sont également occupées par ces derniers<sup>20</sup>, ce qui en fait des personnes importantes au niveau judiciaire et politique.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de notaires a considérablement augmenté dans le Pays de Vaud<sup>21</sup>. Les *Loix et Statuts du Pays de Vaud* de 1616 règlent la pratique notariale, par exemple en interdisant de rédiger des aliénations d'immeubles emportant lods pour des biens se trouvant en dehors de leur bailliage de résidence, en

fixant les émoluments pour les notaires, en exigeant que certains actes soient réalisés par les notaires et non par des privés, etc<sup>22</sup>.

En 1718, un mandat souverain<sup>23</sup> fixe le cursus et les exigences pour les notaires de manière plus détaillée que les *Loix et statuts* de 1616 : en plus de savoir lire, il faut connaître les écritures anciennes, les mathématiques et le latin ainsi que les *Loix et Statuts du Pays de Vaud* de 1616. Un stage de trois années est également exigé. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'âge d'entrée dans le notariat n'est pas défini. En 1762, il faut être âgé de 25 ans et en 1783 de 23 ans pour pouvoir devenir notaire<sup>24</sup>. À la suite du mandat souverain de 1718, les notaires sont à nouveau limités dans leur exercice à un seul bailliage, tout au moins pour les actes emportant lods<sup>25</sup>. La mesure principale adoptée est la réduction du nombre de notaires dans le Pays de Vaud, exigeant par exemple que de 108 notaires en 1718 pour le seul bailliage de Lausanne, on passe à 38 (26 pour le bailliage, 12 pour la ville de Lausanne). En 1742, la répartition des notaires est définie et la paroisse de Corsier a droit à quatre notaires sur les 38 attribués au bailliage de Lausanne<sup>26</sup>. La pratique du notariat devient ainsi plus limitée, plus contrôlée, et confère un plus grand prestige<sup>27</sup>. Les notaires sont également théoriquement restreints à une seule fonction officielle en dehors de leur profession notariale<sup>28</sup>. Après la Révolution vaudoise et pendant la période de l'Helvétique,

<sup>18</sup> GUZZI-HEEB, Sandro, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700-1900)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 143-154 sur les liens entre politique et alliances.

<sup>19</sup> MEDICK, Hans et SABEAN, David Warren, « Emotionen und materielle Interessen in Familie und Verwandtschaft: Überlegungen zu neuen Wegen und Bereichen einer historischen und sozialanthropologischen Familienforschung », in *Emotionen und Materielle Interessen: sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, p. 33-35.

<sup>20</sup> SCHMIDT, Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud : 1718-1723*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1957, p. 17.

<sup>21</sup> *Idem*, p. 24.

<sup>22</sup> SPIELMANN, Fritz, *Le notariat vaudois : étude historique et critique*, Lausanne : Payot, 1914, p. 21-22.

<sup>23</sup> Le mandat souverain a été transcrit dans : SCHMIDT, Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud...*, *op. cit.*, 1957, p. 99-102.

<sup>24</sup> *Idem*, p. 27-28 ; SPIELMANN, Fritz, *Le notariat vaudois...*, *op. cit.*, 1914, p. 37-38.

<sup>25</sup> SCHMIDT, Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud...*, *op. cit.*, 1957, p. 29.

<sup>26</sup> SPIELMANN, FRITZ, *Le notariat vaudois...*, *op. cit.*, 1914, p. 29-31.

<sup>27</sup> SCHMIDT, Maurice, *La réformation des notaires dans le Pays de Vaud...*, *op. cit.*, 1957, p. 30.

<sup>28</sup> *Idem*, p. 32.

Nous, Beat Louys Thormann,  
 Châtelain de Oron, Bailly d'Oron, pour leurs Excellences d'Oron,  
 Bern, Nos Souverains Seigneurs, Sçavoir faisons  
 qu'en suite de la Publication que Nous avons fait faire en  
 lieux requis, pour l'examen de ceux qui se sont exercés dans  
 l'art Notarial. Nous aurions aujourd'hui Vingt-trois du mois  
 de Janvier Mil-le-sept cent quarante-un, sous Nos Présidens,  
 fait assembler au Château d'Oron, le nombre des Notaires  
 Souffrants, aux fins de les examiner touchant leurs capacités  
 et capacités, au d'art. En conséquence de quoy est  
 Intervenu D'abord Emanuel David Nicolas, De Montet dit  
 Tavernay, fils de s<sup>r</sup> et s<sup>r</sup> Jean David De Montet dit  
 Tavernay, Premier Châtelain à Oron, & Bourgeois de la Paroisse  
 de Corsier; lequel après avoir étudié à Lausanne dans la  
 Langue Latine, Jusques en Philosophie, il auroit ensuite  
 demeuré chez un Notaire, pendant six ou sept années, pour  
 apprendre l'usage de Notaire, à tenon des témoignages qu'il  
 a exhibés, ayant des lors travaillé chez Messieurs  
 Mandrot de Montet dit Tavernay, Châtelain de la Paroisse de Corsier  
 Son Oncle, A requis d'être examiné, sur les connaissances  
 qu'il peut avoir acquies dans led. art Notarial. A quel  
 effet ayant formé, au d'art Tavernay plusieurs interrogés  
 & questions dépendans de l'usage de Notaire, & formé des Mandats  
 Souverains, & sur tout de celui de l'an 1718, & fait des ser. divers  
 Actes & Contrats, de Vins, & par civil, il y a satisfait &  
 contentement, tant par ses réponses, & compositions de lui, que  
 généralement sur tout ce dont il a été interrogé, ayant aussi  
 lui

des vœux, devenus & fait les règles d'Notaires, qui luy  
 ont été prescrites sans corruption; Desquels, qu'il a été  
 unanimement trouvé capable de exercer led. Office de Notaire.  
 De quoy luy avons fait en presens le present acte, sous Nos  
 Seigneurs, & signatures desdits s<sup>r</sup> Notaires, pour en faire parvenir  
 à luy led. acte; & en obtenis d'être admis au nombre des Notaires  
 pour le Village de Chardonne, & de la Paroisse d'Oron,  
 dépendant du Château d'Oron, si tel est leur bon plaisir.  
 Ainsi fait & passe au d'Château d'Oron le d' Jour  
 20<sup>e</sup> Janvier 1741.

Corboz  
 Jean David De Montet dit Tavernay  
 Gillieron  
 De Montet  
 Jean David De Montet dit Tavernay  
 Gillieron

Acte de capacité pour l'art notarial pour Emmanuel David Nicolas de Montet, 1741, CH ACV P Montet 15, enveloppe «Emmanuel David Nicolas de Montet» (2).

il n'y a pas de véritable loi sur le notariat, mais une série de mesures administratives<sup>29</sup>, avant que le canton ne se dote d'une juridiction sur le notariat en 1836<sup>30</sup>.

Dans le cadre de cette analyse, la paroisse de Corsier-sur-Vevey a été choisie pour l'envergure et la qualité des sources disponibles. Les registres de paroisse forment en effet une bonne série: les baptêmes et les mariages sont recensés dès 1653<sup>31</sup> et les décès dès 1728<sup>32</sup>, cela sans

<sup>29</sup> BIANCHI, Louis, *La législation vaudoise sur les notaires dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, s. l., 1964, p. 23-30 pour un explicatif détaillé des mesures administratives.

<sup>30</sup> SPIELMANN, Fritz, *Le notariat vaudois...*, op. cit., 1914, p. 55.

<sup>31</sup> ACV Eb 34/2, Eb 34/4, Eb 34/5, Ed 34/1 et Ed 34/2.

<sup>32</sup> ACV Eb 34/3, Eb 34/7, Eb 34/8, Ed 34/6.

interruption jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au moins. Des registres de paroisse concernant les catéchumènes et les annonces de mariage peuvent en outre venir compléter ces informations.

Cette paroisse comprend alors les quatre villages de Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne et Jongny. La paroisse est ici à comprendre sous un jour politique. En effet, jusqu'en 1816, les quatre villages sont regroupés sous une même entité politique<sup>33</sup>. Corsier-sur-Vevey est également le siège du cercle de justice rassemblant les mêmes villages. Bien que proche de la ville de Vevey, la paroisse dépend du bailli de Lausanne (et en partie de celui d'Oron). Le village est entouré de vignobles encore en 1870<sup>34</sup> et la paroisse est au XVIII<sup>e</sup> siècle essentiellement agricole et viticole. Le village de Corsier compte 689 habitants en 1764<sup>35</sup>, 896 en 1798<sup>36</sup> et 949 en 1803<sup>37</sup>, alors que les quatre villages rassemblés sont formés de 2 168 habitants en 1798<sup>38</sup> et de 2 522 en 1831<sup>39</sup>.

Différentes instances dirigeantes sont présentes dans la paroisse, en commençant par un conseil de paroisse de 12 personnes avec à sa tête le banneret, complété d'un rière-conseil de 24 membres. Chaque village avait également son propre conseil de 6 membres<sup>40</sup> (qui forment très

probablement le rière-conseil de la paroisse). On trouve aussi une cour de justice, présidée par le châtelain, et un consistoire<sup>41</sup> ayant pouvoir sur les quatre villages<sup>42</sup>.

En nous intéressant aux alliances des notaires, membres de l'élite locale, il s'agira d'analyser si, à travers les alliances, se dégage une certaine structure sociale au prisme de l'homogamie et de l'endogamie.

## 2. Les notaires à Corsier-sur-Vevey

Selon les registres de notaires conservés aux Archives cantonales vaudoises, on trouve 14 notaires probablement actifs à Corsier-sur-Vevey au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ou originaires de la paroisse, auxquels il faut ajouter Jean François Chappuis (1737-1786), mentionné comme notaire dans les registres de paroisse et dans le registre des hypothèques de Corsier-sur-Vevey<sup>43</sup>, également nommé en tant que notaire du bailliage de Lausanne<sup>44</sup>.

Suite au mandat de 1718, une enquête est menée pour vérifier le bon exercice du notariat par les différents notaires, de laquelle résulte une liste où ils sont classés selon les fautes commises. Dans cette liste on retrouve la plupart des notaires déjà cités pour Corsier-sur-Vevey, mais également un certain Jaques-Michel Taverney, qui est probablement Jacques Michel de Montet. Cependant, aucun registre n'a été conservé concernant ce notaire, mais étant donné sa fonction de curial<sup>45</sup> et de receveur<sup>46</sup>,

<sup>33</sup> GUILLAUME-GENTIL, Daniel, *L'ancienne paroisse de Corsier*, en ligne: <http://www.corsalum.ch/index.php/notices-historiques/49-l-ancienne-paroisse-de-corsier>, consulté le 2 décembre 2016.

<sup>34</sup> CORNUZ, Louis, *Vevey et ses environs ou Petit cours intuitif de géographie du district de Vevey*, Lausanne: Impr. Howard et Delisle, 1870, p. 7.

<sup>35</sup> SALVI, Elisabeth, « Corsier-sur-Vevey », *Dictionnaire historique de la Suisse*, <<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/l/F2615.php>>, consulté le 29.04.2015.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> MOTTAZ, Eugène, « Corsier », in *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne: F. Rouge, 1921, p. 524.

<sup>38</sup> ACV Ea 14/4: Tableaux de la population sous la République helvétique, Districts d'Oron, Payerne, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey et Yverdon. Tableaux récapitulatifs, 1798.

<sup>39</sup> ACV Ea 79/2: Recensement de la population du canton. Récapitulation par cercle, 1831.

<sup>40</sup> MOTTAZ, Eugène, « Corsier »..., *op. cit.*, 1921, p. 529.

<sup>41</sup> ACV Bda 34/1: Registres du consistoire de Corsier, 1780-1791.

<sup>42</sup> MOTTAZ, Eugène, « Corsier »..., *op. cit.*, 1921, p. 529.

<sup>43</sup> Voir ACV Bis 222-223, Registres d'hypothèques de Corsier, 1758-1796.

<sup>44</sup> ACV Di 27/1-6: Registres de Jean-François Chappuis, 1768-1786 et ACV Bf 60/3/1: Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception des notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825, 1661-1825, f. 114-115.

<sup>45</sup> Il est mentionné comme curial dans les registres de paroisse, par exemple dans l'acte de baptême de Jean François Aimé Chardon en 1740 (ACV Eb 34/4).

<sup>46</sup> Il est désigné comme égrège (titre des notaires) et receveur dans une obligation non datée (ACV P Montet 15, enveloppe Jacques Michel de Montet).

on peut supposer qu'il exerçait le notariat. Il semble également qu'il s'agisse du notaire de Montet dit Taverney qui a signé le registre des notaires en 1717 et démissionné en 1754<sup>47</sup>.

Sur ces 15 notaires, 13 apparaissent dans les informations tirées des registres de paroisse. Deux patronymes y sont représentés à plusieurs reprises: Cuénod par trois fois et de Montet à cinq reprises. Ces deux noms réunis représentent donc plus de la moitié des notaires de Corsier-sur-Vevey.

La famille de Montet est une famille importante de la région, attestée dès 1304 à Corsier-sur-Vevey<sup>48</sup>. Six des huit bannerets entre 1653 et 1798 en sont issus<sup>49</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, trois d'entre eux ont également été châtelains, remplacés au XVIII<sup>e</sup> siècle par la famille de Crousaz principalement<sup>50</sup>. La famille de Montet est présente à Jongny dès le XIII<sup>e</sup> siècle et s'établit à Corsier-sur-Vevey au courant du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>. Elle possède également un domaine dans le village, comprenant trois bâtiments, vraisemblablement acquis dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle par Ferdinand Louis de Montet (notaire et



Portrait d'Aimé André Cuénod (1693-1782), tiré de Cuénod, Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod*, p. 28.

<sup>47</sup> ACV Bf 60/3/1 : Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception des notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825, 1661-1825, f. 40 verso-41 recto et f. 96 verso-97 recto et ACV f 68 : Rôle des notaires du pays romand, 1745, f. 27.

<sup>48</sup> DELÉDEVANT, Henri et HENRIOUD, Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises: répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud: avec des notes historiques et biographiques*, Genève: Éd. Slatkine, 1988, p. 147.

<sup>49</sup> La liste que donne Eugène Mottaz comprend des erreurs, notamment en ce qui concerne Jacob Roche, banneret depuis avant 1700 jusqu'en 1712, puis François Nicolas de Montet, banneret de 1712 à 1740, et Jean Philippe Roche, banneret de 1740 à 1769, sources: AC Corsier A 30: Manuel du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1709-1723; AC Corsier A 31: Manuel du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1723-1744; AC Corsier A 33: Manuel du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1760-1770.

<sup>50</sup> MOTTAZ, Eugène, « Corsier »..., *op. cit.*, 1921, p. 529.

<sup>51</sup> JÉQUIER, Michel, « Corsier et la famille de Montet », *Archives héraldiques suisses* 67, 1953, p. 12.

banneret)<sup>52</sup>. Le patronyme se décline sous différentes formes (Demontet, de Montet dit Taverney, Taverney, Taverney alias de Montet) suite à deux alliances conclues au XV<sup>e</sup> siècle avec la famille Taverney de Jongny<sup>53</sup>. Parmi

<sup>52</sup> ACKERMANN-GACHET, Isabelle, *Corsier-sur-Vevey, VD*, Berne: Société d'histoire de l'art en Suisse, 1988, p. 15.

<sup>53</sup> JÉQUIER, Michel, « Corsier et la famille de Montet »..., *op. cit.*, 1953, p. 15.



Portrait de François Sébastien Cuénod (1721-1762), XVIII<sup>e</sup> siècle, Musée historique de Vevey.

les cinq notaires portant ce patronyme, trois d'entre eux ont été bannerets de la paroisse : François Nicolas (banneret de 1712 à 1740), Emmanuel David Nicolas (de 1764 à 1780) et Ferdinand Louis (de 1780 à 1798)<sup>54</sup>.

La famille Cuénod de Corsier-sur-Vevey (bourgeoise avant 1581) et de Vevey (1729) comptait dans ses rangs des militaires (au moins cinq officiers au service de France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)<sup>55</sup>, des hommes politiques (dont

un syndic de Vevey au XIX<sup>e</sup> siècle, Jules) et des banquiers<sup>56</sup>. Ils descendent probablement de Guillaume qui s'est installé à Corsier-sur-Vevey vers 1520<sup>57</sup>. De nombreux Cuénod ont également exercé des charges à Corsier-sur-Vevey, dont celle de châtelain par Jean Marc Cuénod entre 1797 et 1798<sup>58</sup>. La famille possédait une maison (appelée maison Cuénod) au centre du village, près de l'église<sup>59</sup>.

Les quatre autres patronymes des notaires sont Roche, Neyroud, Butticaz et Chappuis. La famille Roche compte également dans ses rangs des conseillers de paroisse, des membres de la cour de justice locale et deux bannerets, dont Jacob Roche (banneret jusqu'en 1712), notaire. Le nom de famille Neyroud se retrouve parmi les conseillers de paroisse, les membres du conseil de Chardonne et les justiciers. On trouve également des personnes portant le patronyme Butticaz dans le consistoire local, dans le conseil du village de Jongny et dans la cour de justice, mais elles semblent moins nombreuses que les autres familles à occuper de telles charges. Le dernier patronyme est celui de Chappuis, famille originaire du village voisin de Saint-Saphorin où certains membres de cette famille sont membres du conseil<sup>60</sup>. Ces informations se basent sur les patronymes, bien que certaines souches ou lignées soient probablement présentes plus souvent que d'autres dans les conseils ou les différentes instances de la paroisse.

<sup>54</sup> MOTTAZ, Eugène, « Corsier »..., *op. cit.*, 1921, p. 529.

<sup>55</sup> CUÉNOD, Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod*, Genève : 1968, p. 17.

<sup>56</sup> DELÉDEVANT, Henri et HENRIOD, Marc, *Le livre d'or des familles vaudaises...*, *op. cit.*, 1988, p. 127.

<sup>57</sup> CUÉNOD, Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod...*, *op. cit.*, 1968, p. 15.

<sup>58</sup> AC Corsier A 37 : Manuel du Conseil de la Paroisse puis du conseil de régie, châtelain non mentionné par Eugène Mottaz.

<sup>59</sup> CUÉNOD, Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod...*, *op. cit.*, 1968 p. 2 ; ACKERMANN-GACHET, Isabelle, *Corsier-sur-Vevey...*, *op. cit.*, 1988, p. 14.

<sup>60</sup> Ces informations sont tirées de la base de données généalogique.

Notaires de Corsier-sur-Vevey actifs au XVIII<sup>e</sup> siècle

	Nom	Prénom	Date exercice	Naissance	Mort	Présence dans le fichier
1	Butticaz	Jacques Philippe	1700-1716	1678	1716	oui
2	Chappuis	Jean François	1768-1786	1737	1786	oui
3	Cuénod	François Louis	1681-1716	1663	1740	oui
4	Cuénod	Aimé André	1718-1752 et 1762-1767	1693	1782	oui
5	Cuénod	François Sébastien	1752-1762	1721	1762	oui
6	Demierre	Sébastien	1713-1733	1689	1733	oui
7	Dutoit	Pierre	1716-1718	?	?	non
8	Montet de	André Louis	1703-1738	1666	1738	oui
9	Montet de	François Nicolas	1699?-1736	1677	1740	oui
10	Montet de	Jacques Michel	1718-1754 ?	1694	1766	oui
11	Montet de	Emmanuel David Nicolas	1744-1780	1716	1787	oui
12	Montet de	Ferdinand Louis	1771-1802	1746	1802	oui
13	Neyroud	Jean Daniel	1681-1718	1656	?	oui
14	Roche	Jacob	1677-1712	1655	1712	oui
15	Wulliamoz	Marc Antoine	1696-1719	?	?	non

## 3. Sources et données

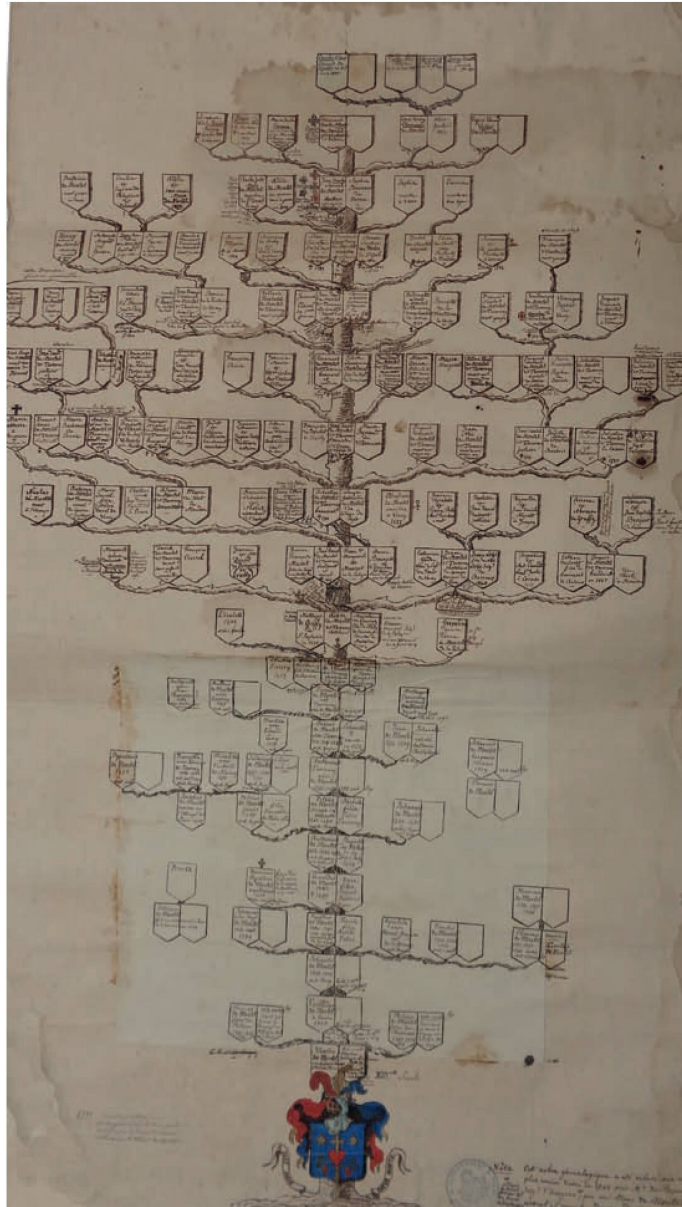
Notre analyse se fonde sur les registres de paroisse qui permettent la reconstruction des familles de notaires et de leurs alliances. Ils alimentent une base de données qui contient les baptêmes depuis 1680 jusqu'à 1791, les mariages de 1680 à 1840 et les décès de 1728 à 1766<sup>61</sup>. Ces informations ont été complétées par des généalogies et des documents provenant de fonds de familles, de publications sur des familles en particulier (Cuénod

et de Montet)<sup>62</sup> et d'autres documents d'archives comme les manuels du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey. Afin de trouver les liens de parenté entre les personnes dont il est question ici, un logiciel d'analyse des liens de parenté a été utilisé<sup>63</sup>. Malgré l'état intermédiaire de la saisie dans la base de données, l'existence de généalogies de qualité pour les familles Cuénod et de Montet permet d'avoir une bonne vision des familles dans lesquelles des notaires sont présents.

<sup>61</sup> Ces informations sont saisies par l'auteur avec la collaboration d'Auguste Bertholet, état au 23 août 2016.

<sup>62</sup> CUÉNOD, Alexandre, *Chronique de la famille Cuénod...*, op. cit., 1968; JÉQUIER, Michel, « Corsier et la famille de Montet... », art. cit., 1953.

<sup>63</sup> Le logiciel PUCK a été développé à Paris par l'EHESS, pour plus d'informations voir: <http://www.kintip.net/>.



Arbre généalogique de la famille de Montet, 1885, ACV P Montet 5.

#### 4. Les alliances matrimoniales

Les deux familles les plus représentées parmi les notaires, Cuénod et de Montet, sont liées en 1720 par le mariage entre Ester Barbille de Montet (née en 1691) et Aimé André Cuénod, notaire. Le fils d'Aimé André Cuénod, François Sébastien, est lui aussi notaire. François Louis Cuénod, le père d'Aimé André, est le troisième notaire portant le nom Cuénod. Cette alliance permet donc de lier ces deux familles, qui, en plus de compter la majorité des notaires de la paroisse, comprend aussi de nombreux conseillers. On note également la transmission de père en fils de cette fonction au sein de la famille Cuénod, ce qui n'est pas une surprise car le passage de l'étude entre générations est un phénomène qui remonte au Moyen Âge<sup>64</sup>.

Deux sœurs d'Ester Barbille de Montet, fille de Sébastien de Montet (1646-1700) et de Louise Gabrielle de Mellet, s'allient également avec des familles de notaires. Jeanne Marie de Montet (1671-1729) a épousé en 1700 Jacques Philippe Buttica, notaire de 1700 à 1716. Sa sœur Françoise Judith (1671-1748) a épousé Adam Demierre dont le fils Sébastien sera notaire de 1713 à 1732. Le notaire François Nicolas de Montet est aussi fils de Sébastien de Montet et a eu deux épouses, Françoise Marie Judith Pilliod et Marie Elisabeth de Clavel, dont il sera question par la suite.

Jacques Michel de Montet, pour sa part, s'est allié avec Rose Françoise Roche (1699-1752), fille du notaire Jacob Roche (1655-1712). Quant à Jean Daniel Neyroud (né en 1656), il a également épousé une femme de la famille de Montet, Raymonde Marguerite.

Les alliances des autres notaires n'ont pas de lien avec une famille de notaire: Emmanuel David Nicolas de Montet a épousé Judith Susanne Chatelanat.

André Louis de Montet (1666-1738) ne s'est pas marié et Ferdinand Louis de Montet a épousé en 1776 Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine.

Le dernier notaire de notre panel est Jean François Chappuis, époux d'Anne Susanne Penel, mariage pour lequel nous n'avons aucune information précise.

Avec ces premiers résultats (tableau 2), nous voyons que les différents notaires sont fortement liés entre eux par des liens de famille plus ou moins proches, allant de père et fils à des liens plus éloignés. Sébastien de Montet (1646-1700) semble avoir joué un rôle important puisque de nombreux notaires (8) se retrouvent dans sa descendance. Une alliance centrale est celle réalisée entre Ester Barbille de Montet, fille de Sébastien de Montet, et Aimé André Cuénod, alliant ainsi la moitié des notaires du XVIII<sup>e</sup> siècle. De même, l'union en 1720 entre Jacques Michel de Montet et Rose Françoise Roche a réuni deux familles dans lesquelles on retrouve les bannerets du XVIII<sup>e</sup> siècle. Rose Françoise est la fille du banneret Jacob Roche et la cousine du banneret Jean Philippe Roche (banneret de 1740 à 1769). Ces différentes unions contribuent ainsi à mettre en place, en particulier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un groupe de familles dans lequel se trouvent de nombreux notaires ainsi que l'ensemble des bannerets du XVIII<sup>e</sup> siècle et forment un noyau de familles qui constitueront une grande part de l'élite locale.

##### 4.1. Les liens de parenté entre les notaires et leurs épouses

Dans l'hypothèse d'une hausse des mariages entre parents proches au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous nous sommes intéressés aux liens de parenté entre les notaires et leurs épouses. En l'état actuel des données, nous trouvons un seul mariage entre parents. Les deux fils du notaire Emmanuel David Nicolas de Montet, Ferdinand Louis, notaire lui aussi et dernier banneret de la paroisse, et son frère Jean François Emmanuel, conseiller à Vevey, épousent deux sœurs Delafontaine,

<sup>64</sup> L'auteur tient à remercier Pierre-Yves Favez pour cette information pertinente.

## Origine sociale des épouses de notaires

*	Nom	Epouse 1	Année mariage 1	Titre ou fonction du père	Epouse 2	Année mariage 2	Titre ou fonction du père
1	Jacques Philippe Buttica	Jeanne Marie de Montet	1700	banneret de Corsier-sur-Vevey			
2	Jean François Chappuis	Anne Susanne Penel	?	?			
3	François Louis Cuénod	Jeanne Catherine Chatelain	1690	?			
4	Aimé André Cuénod	Ester Barbille de Montet	1720	banneret de Corsier-sur-Vevey	Jeanne Susanne Secretan	1737	?
5	François Sébastien Cuénod	Ester Susanne Marindi	1757	pasteur			
6	Sébastien Demierre	Susanne Madeleine Chappuis	1720	?			
7	François Nicolas de Montet	Françoise Marie Pilliod	1699	châtelain de Blonay	Clavel, Marie Elisabeth	1720	seigneur de Sépey
8	Jacques Michel de Montet	Rose Françoise Roche	1720	notaire, lieutenant			
9	Emmanuel David Nicolas de Montet	Judith Susanne Chatelanat	1744	pasteur			
10	Ferdinand Louis de Montet	Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine	1776	juge, conseiller			
11	Jean Daniel Neyroud	Raymonde Marguerite de Montet	1683	châtelain de Corsier-sur-Vevey			
12	Jacob Roche	Jeanne Marie Davel	?	?			

respectivement Marie Anne Henriette Aréthuse en 1776 et Jeanne Françoise Bonne en 1785. Il s'agit d'une alliance entre cousins de 3<sup>e</sup> degré canonique, les quatre protagonistes étant des arrière-petits-enfants de Sébastien de Montet. Il est important de faire remarquer que dans le Pays de Vaud, les interdictions de mariage pour cause de parenté étaient assez faibles et que, comme dans de

nombreuses autres régions réformées, elles se limitaient au 2<sup>e</sup> degré canonique<sup>65</sup>. Ce mariage est donc complètement

<sup>65</sup> ACV Bd 39: *Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne*, Berne: 1640, p. 8; ACV Bd 43: *Loix consistoriales de la ville et république de Berne*, Berne: 1746, p. 10-11; ACV Bd 46: *Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787*, Berne: 1787, p. 13-14.

licite alors qu'en terres catholiques, il aurait nécessité une dispense.

Ainsi le seul mariage remarquable est celui qui se conclut le plus tard dans le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut cependant nuancer ce résultat car nos données sont, pour le XVII<sup>e</sup> siècle, tributaires des biais des généalogies, en particulier en ce qui concerne les femmes. En outre, cette seule occurrence n'est pas forcément représentative pour l'ensemble de la société et cet échantillon, trop petit avec ses 13 mariages, ne nous permet pas de tirer de conclusion à ce propos.

Si les mariages ne se font pas (ou peu) dans la parenté proche, se profile néanmoins une forme de concentration des familles de notaires qui est peut-être la poursuite d'une tactique développée déjà au XVII<sup>e</sup> siècle. La même tendance s'est en effet illustrée à Bagnes où les notaires ont commencé à s'allier entre eux déjà bien avant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>, tout en confortant véritablement ces alliances au XVIII<sup>e</sup> siècle et en monopolisant des charges publiques<sup>67</sup>.

#### 4.2. L'origine sociale et géographique des épouses

S'il y a peu de liens de famille entre époux et épouse, quelle est l'origine sociale de ces dernières? À Vallorbe, les élites<sup>68</sup> choisissent souvent des épouses hors du village et, pour elles, «*s'allier à la noblesse vaudoise, propriétaire des seigneuries et détentrice des charges publiques, est [...] une promotion sociale*»<sup>69</sup>. Sur les 13 notaires de Corsier-sur-Vevey, 12 se sont mariés,

dont deux à deux reprises. Parmi les épouses de notaires, il y a trois femmes de la famille de Montet, qui épousent les notaires Jacques Philippe Buttica, Jean Daniel Neyroud et Aimé André Cuénod. Ces trois hommes sont issus de familles de la paroisse, présentes dans les conseils, mais qui ne comptent pas de châtelain (à l'exception de Jean Marc Cuénod à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) ou de banneret dans leurs rangs. C'est donc une possible alliance vers le haut pour ces trois notaires. Sébastien Demierre épouse Susanne Madeleine Chappuis en 1720, pour laquelle nous n'avons pas d'informations spécifiques, peut-être a-t-elle un lien avec le notaire Jean François Chappuis.

Les notaires de la famille de Montet ont épousé dans les familles Pilliod, Châtelanat, Roche Delafontaine, et de Clavel. Ainsi, le banneret François Nicolas de Montet épouse en premières noces en 1699 Françoise Marie Pilliod, fille du châtelain de Blonay Jean Pilliod, puis Marie Elisabeth de Clavel, fille de Jacques Étienne, d'une famille de petite noblesse, seigneur de Sépey à Vulliens et coseigneur de Ropraz et de Brenles<sup>70</sup>.

Emmanuel David Nicolas de Montet s'allie avec Judith Susanne Châtelanat, fille du pasteur Philippe Abraham Antoine Châtelanat, issu d'une famille importante de Moudon. Le père d'Emmanuel David Nicolas était lui aussi pasteur et un lien est peut-être à faire entre ces pasteurs.

Jacques Michel de Montet épouse Rose Françoise Roche en 1720 qui est, comme déjà dit, fille du notaire et banneret Jacob Roche.

Ferdinand Louis a pris comme femme Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine, fille du juge et conseiller à Vevey Jean André Ferdinand Delafontaine, bourgeois de Vevey et Corsier-sur-Vevey, et de Susanne de

<sup>66</sup> RAYNAULD, François, *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre: le cas de Bagnes en Valais (Suisse)*, Montréal: Université de Montréal, 1976, p. 117-120.

<sup>67</sup> *Id.*, p. 189-198.

<sup>68</sup> Les maîtres de forge sont à Vallorbe les personnes ayant les plus hautes charges et les plus riches, voir: HUBLER, Lucienne, «Parrainage et réseaux sociaux: l'exemple des élites valloisbières (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)», in PELET, Paul-Louis et POUDRET, Jean-François (éds), *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, p. 228-229.

<sup>69</sup> *Id.*, p. 230.

<sup>70</sup> PASCHE, Charles-Louis, *La contrée d'Oron: dans les temps anciens, au Moyen Âge et sous la domination bernoise: essai historique*, Yens s./Morges: Cabédita, 1991, p. 220-221.

Montet. Il s'agit, comme constaté auparavant, de sa cousine au 3<sup>e</sup> degré.

Jacob Roche s'unit quant à lui avec Jeanne Marie Davel, nom originaire de Lutry et Cully. François Louis Cuénod est allié à Jeanne Catherine Chatelain pour laquelle les informations manquent, mais qui est extérieure à la paroisse.

Enfin Jean François Chappuis, lui-même originaire de Rivaz, épouse Anne Susanne Penel, patronyme originaire de Féchy, Vevey et Colombier. Il est difficile de prendre en compte ce mariage étant donné le peu d'informations à ce sujet.

Ces différents exemples démontrent que l'exogamie géographique (9 cas sur 14) est fortement présente pour les mariages des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, avec des alliances dans des familles vaudoises de même rang ou de statut plus élevé. La tendance qui se dégage est que les notaires de la famille de Montet s'allient avec des familles extérieures, parfois relativement éloignées (le Jorat ou la Broye), alors que les autres notaires se lient à la famille de Montet par les femmes (Butticaz, Cuénod et Neyroud). Les femmes de la famille de Montet, spécifiquement les filles de Sébastien de Montet, épousent des notaires de Corsier-sur-Vevey, s'approchant ainsi d'une famille locale dominante par ses charges de banneret. Les notaires, en particulier ceux de la famille de Montet, tentent certainement par ces unions d'augmenter leur capital social et peut-être économique. Cette pratique correspond au constat de Lucienne Hubler pour Vallorbe où les alliances permettent un lien vers le haut, tout en permettant aux individus de se maintenir parmi l'élite locale, voire vaudoise. L'exogamie n'est pas uniquement le fait des élites, puisqu'à Vallorbe près d'un conjoint sur deux est étranger, mais le plus souvent il vient d'un village voisin<sup>71</sup>.

Cependant, parmi les 14 mariages de notaires analysés, les seuls qui vont chercher des conjoints véritablement plus éloignés sont les notaires de la famille de Montet, démontrant ainsi une position sociale plus forte.

Les femmes de la famille de Montet assurent ainsi le maintien dans l'élite locale, alors que les hommes tendent à aller vers l'extérieur, en particulier s'ils occupent des charges importantes (les trois bannerets et notaires se marient systématiquement avec une femme hors de la paroisse). Les interdits de parenté ne sont pas véritablement une difficulté puisque la limite est au 2<sup>e</sup> degré (4<sup>e</sup> chez les catholiques) et l'affirmation de Lucienne Hubler que les interdits poussent à aller se marier à l'extérieur est peu probable. En revanche l'économie locale peut avoir une influence sur l'exogamie, par exemple, dans le cas de Vallorbe, les filles partent car l'industrie locale métallurgique n'offre pas de travail pour ces dernières. Les hommes doivent alors trouver une compagne à l'extérieur<sup>72</sup>. Le point qui nous semble essentiel est le statut des notaires qui, pour trouver une personne convenable à leur rang, doivent aller à l'extérieur, en particulier ceux ayant les plus hautes charges au sein de la paroisse. La place des femmes nous semble aussi intéressante : les hommes de la famille de Montet cherchent plutôt une alliance vers le haut, alors que les femmes de la famille épousent des notables locaux, qui en profitent pour se rapprocher d'une famille très bien placée localement. On peut également se poser la question du facteur déterminant le choix du conjoint ; nous avons choisi ici d'observer les notaires, soit une catégorie professionnelle en particulier, et membre de l'élite locale. Toutefois d'autres facteurs sont également envisageables, comme la charge politique ou juridique, la richesse, mais aussi certaines valeurs communes, qui peuvent être transmises par une certaine éducation.

<sup>71</sup> HUBLER, Lucienne, *La population de Vallorbe...*, op. cit., 1984, p. 158.

<sup>72</sup> *Id.*, p. 159-160.

## Origine géographique des épouses de notaires

*	Nom	Epouse 1	Origine géographique	Même paroisse	Remarque	Epouse 2	Origine géographique	Même paroisse
1	Jacques Philippe Buttica	Jeanne Marie de Montet	Corsier-sur-Vevey	oui				
2	Jean François Chappuis	Anne Susanne Penel	extérieur	?	Jean François Chappuis n'est lui-même pas originaire de Corsier			
3	François Louis Cuénod	Jeanne Catherine Chatelain	extérieur	non				
4	Aimé André Cuénod	Ester Barbille de Montet	Corsier-sur-Vevey	oui		Jeanne Susanne Secretan	extérieur	non
5	François Sébastien Cuénod	Ester Susanne Marindin	Vevey, Corsier-sur-Vevey	non	père actif à Vevey			
6	Sébastien Demierre	Susanne Madeleine Chappuis	Extérieur (St-Saphorin?)	non				
7	François Nicolas de Montet	Françoise Marie Pilliod	Blonay	non		Marie Elisabeth Clavel	de Sépey (Vulliens), Ropraz, Brenles	non
8	Jacques Michel de Montet	Rose Françoise Roche	Corsier-sur-Vevey	oui				
9	Emmanuel David Nicolas de Montet	Judith Susanne Chatelanat	Moudon	non				
10	Ferdinand Louis de Montet	Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine	Vevey, Corsier-sur-Vevey	oui/non	père actif à Vevey			
11	Jean Daniel Neyroud	Raymonde Marguerite de Montet	Corsier-sur-Vevey	oui				
12	Jacob Roche	Jeanne Marie Davel	extérieur (Cully ou Lutry)	non				

## 5. Conclusion

Ces premiers résultats suggèrent qu'une certaine structure sociale se dessine à Corsier-sur-Vevey, dans laquelle les familles de notaires s'allient et tendent à former un groupe clos, en particulier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner en outre une légère tendance à épouser des femmes d'un rang plus élevé, tout en restant dans l'élite.

Toutefois, les alliances ne constituent pas forcément une « stratégie » consciente des acteurs et pour cela il faudrait examiner si d'autres échanges ont lieu, par exemple sur le marché foncier<sup>73</sup>, ou si peut-être des liens de parenté spirituelle réunissent des membres de même statut. La quasi-absence de mariages entre parents et la tendance à se marier à l'intérieur de l'élite plaideraient pour un modèle dans lequel la profession, le statut social ou la richesse sont les critères principaux du choix du conjoint chez les notaires vaudois étudiés.

Le choix du conjoint s'effectue presque exclusivement parmi les membres de l'élite, qu'elle soit locale, proche ou plus éloignée. Cette formation, ou perpétuation, d'une certaine élite par les mariages témoigne de la reproduction sociale, comme l'a déjà démontré Pierre Bourdieu. En effet, le sociologue affirme que les alliances matrimoniales, en tant que partie de stratégies ou de tactiques, dépendent des capitaux de la famille, en particulier matériel et symbolique, et participent à la reproduction sociale<sup>74</sup>. Le capital symbolique a été au centre de cette analyse; en effet la charge de notaire est également très souvent liée à une fonction politique ou judiciaire, synonyme de prestige et de reconnaissance dans la société. Cet élément n'est pas spécifique à Corsier et les notaires peuvent véritablement

former le cœur de l'administration communale, comme le montre l'exemple de Bagnes où ce corps de métier monopolise des charges et les transmet à l'intérieur de la famille tout en faisant en sorte de conserver cette place par des alliances à l'intérieur du même groupe<sup>75</sup>. Ce choix de conjoint démontre aussi, selon Emmanuel Raynaud, que cette élite est « consciente de son statut et qu'elle sait protéger ses intérêts en perpétuant son pouvoir et en contrôlant plus ou moins l'accès aux privilèges qu'elle détient »<sup>76</sup>. Ces alliances avec des personnes au statut semblable se doublent d'une forte tendance à aller chercher son conjoint à l'extérieur de la paroisse, parfois même assez loin, ce qui est un indicateur du prestige de la famille. En effet, le mariage géographiquement éloigné contribue à augmenter le capital symbolique de la famille, car le fait de pouvoir épouser à l'extérieur du village (ou de la région) démontre « l'ampleur du rayonnement de la lignée »<sup>77</sup>. Le principe des unions est de « maximiser le profit matériel et symbolique »<sup>78</sup> qui peut entraîner différentes alliances, qu'elles soient dans la famille (préserver le patrimoine) ou vers l'extérieur (augmenter le capital symbolique). Il y a également, dans les alliances étudiées, une double préoccupation : celle du maintien du statut social à l'intérieur de la paroisse par l'union avec des femmes de familles de notaires, et celle d'une recherche de prestige en allant trouver son conjoint à l'extérieur. Le rôle des femmes nous semble particulièrement intéressant du fait qu'elles semblent servir à maintenir la famille au sein de l'élite locale. Ainsi les sœurs de François Nicolas de Montet épousent des notaires, alors que ce dernier, notaire et banneret, va chercher ses deux épouses à l'extérieur dans des familles d'un rang légèrement plus élevé.

<sup>73</sup> BOUDJAABA, Fabrice, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie), 1760-1824 », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, p. 34-35.

<sup>74</sup> BOURDIEU, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique...*, op. cit., 2000, p. 186.

<sup>75</sup> RAYNAULD, François, *Formation et évolution d'une élite...*, op. cit., 1976, p. 186-198.

<sup>76</sup> *Id.*, p. 186.

<sup>77</sup> BOURDIEU, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique...*, op. cit., 2000, p. 150.

<sup>78</sup> BOURDIEU Pierre, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 27 (4), 1972, p. 1111.

Ces résultats peuvent également être mis en lien avec le phénomène d'oligarchisation des élites qui s'observe dans les villes et les campagnes suisses depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. Cette concentration des pouvoirs aux mains de quelques familles atteint son apogée au xviii<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>. Ces alliances démontrent la mainmise sur la charge de notaire (nécessaire pour occuper certaines places dans l'organisation politique locale) par quelques familles qui parviennent ainsi à conserver leurs positions politiques. Il est cependant possible que cette mainmise existe déjà depuis le xvii<sup>e</sup> siècle et que les alliances du xviii<sup>e</sup> siècle ne soient qu'une confirmation d'une stratégie déjà en cours qui trouve son achèvement au début du xviii<sup>e</sup> siècle.

Ces premières conclusions mériteraient d'être complétées par une étude concernant l'ensemble des mariages de la paroisse du début du xviii<sup>e</sup> siècle et de

les comparer ensuite avec les alliances de la fin du siècle et du début du xix<sup>e</sup> siècle pour cerner d'éventuelles évolutions, continuités ou changements. De la même manière, il faudrait mener, pour les notaires, une analyse plus fine des alliances des fratries et une étude comparable pour d'autres membres de l'élite locale (à l'instar des justiciers ou des assesseurs consistoriaux), afin d'observer si ces alliances à l'intérieur d'un groupe s'y retrouvent également. Ce prisme d'analyse supplémentaire permettrait ainsi de mieux définir le facteur déterminant du choix d'une union (la richesse, la position dans les instances locales, la profession) ainsi que d'intégrer d'autres facteurs essentiels tels que les opinions politiques, les valeurs familiales, les émotions ou le niveau d'éducation.

Lucas Rappo

**Lucas Rappo**, né en 1985 à Fribourg, a fait des études en histoire aux universités de Fribourg et Lausanne où il a obtenu un master en histoire en 2012. Son mémoire, portant sur une visite pastorale de l'évêque Jean-Baptiste de Strambino, est publié en 2014 par la Société d'Histoire du canton de Fribourg. Après avoir travaillé dans différents services d'archives, il entame une thèse en février 2015 dans le cadre du projet de recherche du Fonds national suisse « Doing House and Family. Material Culture, Social Space, and Knowledge in Transition (1700-1850) ». Ses recherches portent sur les relations sociales et la parenté à Corsier-sur-Vevey aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles.

<sup>79</sup> BRAUN Rudolf, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz: Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen & Zürich: Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, p. 212-214, 215.